



>17237

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS}299-23, 300-23,
302-23 et 303-23

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté les règlements ci-dessous :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2023, le règlement **N^o299-23** relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction N^o127-11. Ce règlement est entré en vigueur le 22 juin 2023;
- Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le règlement **N^o300-23** modifiant le règlement de zonage N^o125-11 afin d'intégrer de nouvelles modalités applicables à l'intérieur de certaines zones industrielles. Ce règlement est entré en vigueur le 31 juillet 2023;
- Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le règlement **N^o302-23** relatif à la démolition d'immeubles. Ce règlement est entré en vigueur le 31 juillet 2023.
- Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023, le règlement **N^o303-23** modifiant le règlement de zonage N^o125-11 afin de l'actualiser avec les modalités introduites dans la nouvelle loi provinciale sur l'hébergement touristique. Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2023.

Des copies de ces règlements ont été déposées au bureau de la soussignée ainsi que sur le site Internet de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 6^e JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
2852-7885 Québec inc. 11 Rue des Pins Deschambault-Grondines (Québec) GOA 150	Un restaurant incluant une terrasse.	RESTAURANT MOTEL LE CHAVIGNY 11 Rue des Pins Deschambault-Grondines (Québec) GOA 150 Dossier : 932665



>17203

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Le Manoir Saint-Basile inc. 150 Rang Saint-Georges Saint-Basile (Québec) GOA 3G0	Addition d'un permis de restaurant avec autorisation spectacle sans nudité et option traiteur	LE MANOIR SAINT BASILE 20 Rue Sainte-Anne Saint-Basile (Québec) GOA 3G0 Dossier : 258186



>17204



>17206

APPEL D'OFFRES DE LOCATION
LOCATION D'UN ESPACE POUR CENTRE MULTISERVICE SANTÉ

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, ayant son siège social au 2915 avenue du Bourg-Royal (Québec), et ci-après désigné le REQUÉRANT, désire louer un espace pour une durée de CINQ (5) ans, visant à offrir à la population du secteur Portneuf des services de prélèvements, dépistages, vaccinations et autres services en complémentarité.

La location pourrait débuter en décembre 2023 ou 1^{er} janvier 2024.

La proposition devra respecter le périmètre de recherche.

L'installation devra être effective à l'intérieur des limites des municipalités de Cap-Santé, Donnacona ou Pont-Rouge. Seules les soumissions ayant une proposition d'espaces locatifs situés à l'intérieur de ces périmètres seront considérées dans le cadre du présent appel d'offres.

Le contrat locatif comprend sans s'y limiter :

Un local d'une superficie d'un minimum de 575 m² pouvant être aménagé selon les besoins : bureaux fermés/ouverts, plusieurs salles de toilette, possibilité d'installer laveuse-sécheuse, zone de débarcadère incluant des installations permettant le chargement et déchargement de matériel sur palettes.

Devra inclure un minimum de 50 places de stationnement, incluant 4 espaces réservés aux personnes à mobilité réduite.

Les immeubles soumis devront être chauffés, climatisés et assurer un taux de ventilation total d'au moins 4 changements d'air à l'heure dans les salles de réunion et autres locaux à forte densité d'occupation, lorsque ceux-ci sont occupés.

Personne ressource : Olivier Bellemare 418-663-5000 x 26930

Date limite de réception des propositions : 26 septembre 2023

Documents aussi disponibles sur SEAO

Notez qu'il n'y aura pas de réunion d'information et que le CIUSSS de la Capitale-Nationale n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune autre des propositions présentées.

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT !

leucan
région québec



ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT EN SALLE DE JEUX

MASSOTHÉRAPIE

ACTIVITÉS SOCIO-RÉCRÉATIVES

ACCUEIL, SOUTIEN AFFECTIF ET ACCOMPAGNEMENT

AIDE FINANCIÈRE

leucan.qc.ca | 418 654-2136

Association pour les enfants atteints de cancer et de leur famille

Quand votre entreprise a un besoin vital de marketing local...

NOUS SOMMES LÀ!



>17177

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale annuelle du Club motoneige St-Raymond inc. aura lieu **mardi le 12 septembre 2023** au garage du Club motoneige situé au 326, route des Pionniers, St-Raymond à **18h30**.

Tél. : 418 337-7845

C.P. 5014, Saint-Raymond (Québec) G3L 4R8

www.clubmotoneigest-raymond.com



ÉGALEMENT DISPONIBLE EN PRÉSENTOIR



